

-Royal Studio-

ET
SALLES D'ART
98 Rue Wellington

Photographies Cabinet.
2,00 la douzaine, et elles sont réellement
bonnes.

Voyez nos
Photographies de raquetteurs
Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

VUES
De toutes les parties du Canada.

Cadres, Albums, Statues,
Ouvrages Japonais.

ABAT-JOUR
De fantaisie, faits à l'ordre, au plus court délai.

Venez voir nos Curiosités Mécaniques.
Royal Studio.
Vis-à-vis les édifices du Parlement.

LES FAITS DU JOUR

Le conseil de ville de Toronto vient de fixer à neuf heures la journée d'ouvrage pour tous les employés de la corporation.

L'honorable M. Bellerose a donné avis au sénat qu'il demandera une enquête sur l'administration du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, à cause des récents événements qui s'y sont produits.

Les servantes de Milwaukee se sont organisées en Union afin d'obtenir des augmentations de gages. Le droit de faire partie de l'Union se paie deux piastres, et il y a une contribution annuelle de trente cents.

Mullarky et Cie, fabricants de chaussures de Montréal, sont en faillite. Leurs obligations s'élevaient à \$160,000 et leur actif est de \$69,000 plus une réclamation sur un million d'acres de terre au Mexique que les faillits transportent à leurs créanciers.

M. Powderley a convoqué une assemblée générale des Chevaliers du Travail des Etats-Unis et du Canada, à Cleveland, Ohio, le 25 mai prochain. On considérera à cette assemblée les troubles ouvriers survenus dans le pays, et on cherchera les moyens de régler au moyen de quelque système d'arbitrage les difficultés qui surviennent entre patrons et ouvriers.

RIEL A QUEBEC

M. Garneau a proposé hier à la législature de Québec une résolution de regrets à cause de l'exécution de Riel. Il rappela les objections cent fois faites et cent fois réfutées contre cette exécution et exprima l'espoir que le gouvernement n'en ferait pas une question de parti.

M. Beaubien a soutenu la proposition, disant que, si les Canadiens-français veulent rester unis et conserver les droits qui leur sont garantis par la constitution, ils doivent donner une preuve qu'ils sont sensibles à l'insulte qui a été faite à leur race.

M. Gauthier a proposé un amendement à l'effet que cette affaire n'est pas du ressort du gouvernement local, bien que les Chambres provinciales puissent, dans certains cas qui ne tombent pas sous leur juridiction, faire un appel aux autorités compétentes.

MM. Boyer et Demers se prononcèrent en faveur de la motion Garneau, et M. Turcotte proposa l'ajournement du débat.

Avis aux personnes qui désirent le bon temps dans leur poche. Montres Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de jolies de mariage et d'objets de différents genres, garantis tels qu'on les représente, sinon l'argent sera remis.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

MANDEMENT

DE
MGR E. A. TASCHEREAU
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Sur certaines sociétés défendues
19 avril 1886

ELZEAR - ALEX. TASCHEREAU

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Au clergé séculier et régulier, et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Dans notre mandement du 29 juin 1884, Nous vous avons déjà mis en garde, Nos Très Chers Frères, contre toutes les sociétés dangereuses et en particulier contre la franc-maçonnerie, si formellement condamnée par les Souverains Pontifes et en particulier par Sa Sainteté le Pape Léon XIII dans la bulle *Humanum genus*.

Nous croyons devoir vous rappeler, N. T. C. F., que la loi de l'Eglise défend de s'engager dans la franc-maçonnerie sous peine d'excommunication encourue par le fait même, et dont l'absolution est réservée au Souverain Pontife. Vous savez bien que l'excommunication est la plus terrible peine que l'Eglise puisse infliger à un coupable. Quel malheur pour un enfant de se voir chassé de la maison paternelle. Celui qui a encouru l'excommunication se trouve en dehors de la sainte Eglise catholique, il ne participe plus à ses prières, n'a plus le droit à ses sacrements et, s'il meurt dans cet état, son âme séparée de la vraie église ne peut avoir droit à l'héritage céleste et son corps ne peut reposer dans une terre bénie par l'Eglise.

A l'occasion du jubilé, le Saint Père accorde à tous les confesseurs le pouvoir d'en absoudre ceux qui, étant sincèrement repentants et voulant gagner l'indulgence du jubilé, renonceraient franchement et pour toujours à la franc-maçonnerie.

Nous exhortons tous ceux qui auraient eu l'imprudence et le malheur de s'engager dans cette association condamnée par l'Eglise, à profiter des grâces du jubilé pour se réconcilier avec Dieu et avec son église, hors de laquelle il n'y a point de salut. Nous les en supplions pour l'amour de Jésus qui a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de leur âme.

Des troubles sérieux, accompagnés d'incendies désastreux et de pertes de vie, viennent d'avoir lieu dans un bon nombre de villes des Etats-Unis. Et, s'il faut en croire les journaux, ces malheurs sont le fruit de grèves organisées par une société dont les ramifications s'étendent partout et comptent pour associés des ouvriers de toute espèce.

Ayant appris que des émissaires de la société des Chevaliers du Travail avaient essayé de recruter des membres dans quelques parties de cette province, Nous croyons devoir, N. T. C. F., vous mettre en garde contre elle. Et veuillez remarquer que nous ne parlons pas en notre propre nom, mais au nom du Saint Siège que Nous avons consulté.

En effet, au mois d'octobre 1883, Nous avons envoyé à Rome un exemplaire authentique des règles et constitutions de cette société, qui Nous avait été mis en mains par un membre qui désirait savoir au juste à quoi s'en tenir. Pres d'une année plus tard, la Congrégation du Saint Office, après avoir examiné ces constitutions avec tout le soin et toute la prudence possible, Nous a donné la réponse suivante, qui doit vous servir de règle absolue et vous tenir éloignés de la société des Chevaliers du Travail.

En voici la traduction fidèle :
"Vu les principes, l'organisation et les statuts de la société des Chevaliers du Travail, cette société doit être rangée parmi celles que le Saint Siège prohibe, suivant l'instruction de cette suprême congrégation, donnée le 10 mai 1884."

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., que pour éluder cette condamnation si précise et si claire, on a cru qu'il suffisait de changer quelques articles des constitutions. Nous ferons remarquer deux choses :
1° Que le jugement étant appuyé sur les "principes, l'organisation et les statuts de la société," il faudrait changer tout cela de fond en comble pour échapper à la condamnation ;
2° Que le Saint Siège est le seul juge compétent pour décider si les changements opérés sont de nature à rendre cette société acceptable pour les enfants de l'Eglise : en attendant cette décision un catholique doit tenir la société pour défendue.

La Congrégation du Saint Office continue sa réponse en exhortant les Evêques à employer contre cette société et les sociétés semblables, les procédures et les remèdes exposés dans l'instruction du 10 mai 1884, c'est-à-dire, à regarder comme coupable de péché grave et indigne de l'absolution ceux qui continuent à en faire partie.

Prenez donc pour règle générale, N. T. C. F., de ne jamais donner votre nom à ces sociétés, surtout si elles vous sont proposées par des étrangers, sans avoir consulté vos pasteurs. Cela vous épargnera bien des difficultés sérieuses, quelquefois des dangers pour votre vie ou votre fortune. Défiiez-vous-en d'autant plus qu'elle se couvre du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

"Sous prétexte de protéger les "pauvres ouvriers contre les riches" et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les promoteurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers "souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de "protection mutuelle et de charité," pour tenir leurs adeptes dans une agitation continuelle et fomenteur des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers "deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice en faisant société avec des individus qui se montrent malheureux, égarés, trop habiles à leur communiqueur leur propre perversité. En second lieu, l'on a vu ici, comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelquefois même, les plus rigoureux de la justice humaine sont venues y ajouter des châtements exemplaires."

"Croyez-le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent de vrais amis et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépeupler, et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir." (a)

A ces causes et le Saint nom de Dieu invoqué, Nous régions et ordonnons ce qui suit :

1° Le présent mandement sera lu le premier dimanche après la réception, dans toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public ;
2° Après cette publication on recitera à genoux un *Pater* et un *Ave* pour la conversion de tous ceux qui ont eu le malheur de s'engager dans une société défendue par l'Eglise.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six.

† E. A. ARCH. DE QUEBEC.

Par Monseigneur,
C. A. MAROIS, Ptre,
Secrétaire.

(a) Mandement du quatrième Concile de Québec, 14 mai 1868.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS

La clôture des séances du "Cercle des Familles" de l'Institut Canadien-français d'Ottawa, aura lieu dimanche soir le 2 mai dans la petite salle des séances.

Le conférencier sera l'honorable Pascal Poirier sénateur et la partie musicale sera remplie par nos principaux artistes.

Le programme sera publié demain.

Livres de lecture pleins pour le temps du Carême.

Horloge de la Passion, le Crucifix le plus beau des livres, l'Amour sur le Calvaire, Douleuse Passion, Manuel de l'Heure Sainte, la Sainte Communion, le Ciel ouvert par la Confession sincère, Méditations pour tous les jours de l'année, les plus belles prières par St. Alphonse, Un aide dans la Douleur, Année Spirituelle, Quinzaine de Pâques, Le Chemin du Ciel. Ses livres sont en ventes chez
P. C. GUILLAUME,
455 Rue Sussex.

Pommes sèches, 4 cts la livre, chez N. A. Savard.

CHRISTOPHE COLOMB

L'abbé Casanova, archéologue corse, a découvert des documents qui prouvent que Christophe Colomb est né à Calvi, dans la Corse, d'où il émigra à Gènes. Le président Grévy, s'est déclaré satisfait de leur caractère d'authenticité et a autorisé en conséquence la célébration officielle du quatre centième anniversaire de la découverte de l'Amérique. La fête aura lieu à Calvi le 23 mai.

COURSE DE CHALOUPÉ

Les arrangements pour la course de chaloupe entre Hanlan et Hosmer ont été complétés. L'enjeu est de \$1500. Cette course aura lieu sur le lac Saint-Joseph, près de Québec, le 25 juin. Hosmer qui a déjà commencé à s'entraîner se rendra au Canada au commencement de juin pour se faire à l'eau du lac Saint-Joseph.

CULTURE DU COTON

Le Czar de Russie a décidé d'introduire de nouveaux produits agricoles dans ses domaines, particulièrement dans la Russie d'Asie. Il y a quelque années, François Vogel, citoyen de San Antonio, Texas, est allé en Russie, et son habileté supérieure et ses méthodes américaines d'améliorer la terre ont attiré l'attention du grand duc Alexis qui a bientôt fait sa connaissance.

M. Vogel a obtenu du Czar la permission d'introduire la culture du coton et le Grand Duc a reçu instruction de donner son concours à M. Vogel ; les instruments américains les plus améliorés seront envoyés en Russie avec une cargaison de graine de coton.

A VENDRE

La propriété située sur la rue Sussex et connue sous le nom de Hotel Peerless, en face du quai de la Reine. Aussi 2 maisons sur la rue Bolton, Lettre O ; aussi une ferme de 50 acres de terre, lot 16, 9ème concession, Ottawa Front, township de Gloucester. Pour plus amples informations s'adresser à
T. BELLEMAIRE,
520 rue Sussex.

LE MONDE ET LA VILLE

Sir Alexander Campbell est empêché par la maladie de siéger au Sénat.

Pommes sèches, 4 cts la livre, chez N. A. Savard.

Le bateau "Florence" et les barges de James Ward et Cie, sont actuellement dans le port de cette ville, en chargement pour Montréal.

Il y a actuellement à Hull une foule de maisons en construction.

L'hôtel des cultivateurs rue Wellington a changé de maître. M. Kelly en est maintenant le propriétaire.

Pommes sèches, 4 cts la livre, chez N. A. Savard.

La crue de l'Ottawa n'a pas été aussi forte que cette année depuis longtemps.

Les personnes qui recueillent des souscriptions pour venir au secours des habitants de la côte occidentale de l'Irlande voient leur œuvre couronnée de succès.

Sirop d'érable nouveau, 30 c la pinte, chez N. A. Savard.

Des soumissions vont être demandées dans quelques jours pour la construction de l'église de la Pointe à Gatineau. Les plans tels que modifiés ont été approuvés par Sa Grandeur Monseigneur Duhamel.

Une exemption de taxes municipales pour l'espace de dix ans a été accordée à M. Adam de la Pointe à Gatineau pour la fabrique de bardeaux, dont il doit commencer la construction dans quelques jours.

Pommes sèches, 3 cts la livre, chez N. A. Savard.

On creuse actuellement le canal Rideau, du pont de sapeurs jusqu'à l'endroit désigné sous le nom de "Deep Cut," afin d'enlever les débris de toutes sortes qui se sont accumulés en plusieurs endroits.

Cornichons de Richardson, de Toronto, garantis première qualité, vendus à 15 cents la pinte chez N. A. Savard.

Pommes sèches, 4 cts la livre, chez N. A. Savard.

Sirop d'érable nouveau, 30 c la pinte, chez N. A. Savard.

Deux charpentiers qui travaillent sur le toit de la grande estrade située sur les terrains du club de Base Ball, Toronto, sont tombés, d'une hauteur de 35 pieds. L'un des deux, Geo. Brown, a été gravement blessé, l'autre n'a reçu que des blessures légères.

L'autre soir, sur la rue Bank, une femme déguisée à jété du vitriol à la figure de M. Mathew McMahon et de Mlle Mary Malloy, qui demeure chez ses parents, sur la rue Bank, et que M. McMahon venait de reconduire chez elle. La police fait des recherches pour découvrir l'auteur de ce crime. Mlle Malloy et M. McMahon ont eu la figure affreusement brûlée et on craint que ce dernier ne perde la vue.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant ; il produit un sommeil naturel, tranquille, enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'veille aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous, et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow," et n'en prenez pas d'autre sorte.

DECES

En cette ville, à l'âge de 39 ans, Eustache Henri Prézeau, rue Murray. Ses funérailles auront lieu demain à 3 heures précises. Le convoi funèbre quittera sa résidence pour se rendre à la basilique, de là au cimetière Notre Dame. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur

MOULURES POUR ENCADREMENT

D'IMAGES, M. ROIRS,

(Glaces de fabrique allemande et anglaise)

Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands,

Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en peluche, et de canevas pour tableaux.

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE QU'AU MOIS. IMAGES ENCADRÉES AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite, Et vous épargnerez au moins de 10 à 25 par cent.

N. B.—Je vendrai aux marchands les moules, cadres, peintures, miroirs, canevas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR,
482 rue Sussex.

DEMANDE

On demande deux commis d'expérience chez A. C. LAROSE, 49 et 51 rue Sussex.

OLLE. O. BERTRAND,

MODISTE.

Partira le 1er de Mai de la rue Clarence pour aller demeurer au coin des rues Water et Dalhousie. Elle invite ses nombreuses pratiques de venir l'encourager comme par le passé.

REGLEMENT No. 593

exige que les rôles du Percepteur pour 1885 soient dûment rapportés le 1er mai, 1886. A partir de cette date, on devra recourir à des mesures coercitives.

T. W. THOMPSON,
Percepteur de la Cité.

AVIS est par le présent donné qu'une Compagnie du Chemin de Fer Canadien Atlantique fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir un Acte d'autorisation à tenir sa voie ferrée jusqu'aux chantiers des marchands de bois en ou près de la Cité de Hull, et aux Platts des Chaudières en la Cité d'Ottawa, aussi à émettre des débentures hypothécaires pour une somme plus considérable que celle stipulée par son incorporation, à prolonger le délai accordé pour compléter le dit chemin et à amender son Acte d'incorporation de manière à insérer le mot "et" au lieu de "ou" par tout où ce dernier mot apparaît dans les lignes 39 et 40, page 20 de la dite Charte telle qu'imprimée dans les Statuts ailleurs.

A. W. FLECK,
Sec-Trés. de la dite Compagnie
Ottawa, 6 Janvier 1886.

CLUB HOUSE

Ancien Poste de P. O'NEARA

20 22 ET 24, RUE GEORGE

Cet ancien poste a été réparé, décoré et meublé à neuf, avec toutes les

Améliorations Modernes

Des avantages spéciaux sont offerts aux artistes de théâtre.

La buvette est toujours pourvue des meilleurs liquides.

Vins, Liqueurs et Cigares.

T. P. O'CONNOR, Prop.
towa, 2 sept 1884

ON DEMANDE

Quatre détailliers dans le commerce de la marchandise sèche, chez P. Rochon, coin des rues Rideau et Nicholas.

J. B. ARIAL

Peintre Décorateur et Tapissier

VIEND DE RECEVOIR

10,000
ROULEAUX DE TAPISSERIES

de tous les patrons et de tous les goûts, avec bordures appropriées. La vente est faite à 15 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs.

—AUSI—

TOILES POUR CHASSIS

DE

TOUTE COULEUR.

M. ARIAL surveille lui-même toutes les commandes qui lui sont faites, ainsi que le travail de ses employés.

James R Bowes

ARCHITECTE

Chambre 25,

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS

RUE SPARKS.

Ottawa, 18 1 1885

VALIN & ADAM,

Avocats et Notaires Publics.

ARGENT A PRETER.

BUREAU : 25 rue Sparks, 4-1

l'Hotel Russell.

J. A. VALIN, A. A. ADAM

M. Adam, membre du bureau de Québec, s'occupera aussi des affaires requérant son attention dans cette province.

28 février 1885

J. L. N. GUINDON, L. L. B.

AVOCAT

124 Rue PRINCIPALE, Hull

45 Rue MURRAY, Ottawa

Ottawa, 20 nov. 1884

DIPHATHERINE

—ou—

ANTI-DIPHTHERIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

LA DIPHTHERIE VAINCUE

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et de centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables, et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède.

Préparé par le

DR N. LACERTE,

LEVIS, P. Q.

Prix : 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens.

EN DEPOT CHEZ

ELZEAR ALARIE,

71 Rue Bolton, Ottawa

juillet 1884

Bureau des Examineurs du Service Civil.

Ottawa, 17 mars 1886.

LES examens d'admission au service civil commenceront à Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg et Victoria, C. B., mardi, le 11e jour de mai, à 9 heures a.m. Des formulaires de demande seront fournis par le sous-juge jusqu'à lundi, le 18e jour d'avril, et elles devront être renvoyées d'urgence remplies pas plus tard que vendredi, le 30 du même mois.

P. LESUEUR,
Commissaire et Secrétaire.

AVIS.

PROLONGEMENT DE DATE

La date de la réception des soumissions pour le

Quai à Cap Tourmentin,

Comté de Westmoreland, N. B., est par les présentes reculée jusqu'à Samedi le 6 Mai prochain.

Par ordre,

A. GOBEIL,

Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

Ottawa, 15 Avril 1886.

MERS CANADIENS

TRESORS DES DYSPÉPTIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilité générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydropisies et les Rhumatismes.

Préparé par le